



Peut elle porter plainte pour abus de faiblesse

Par **kiki131605**, le **13/07/2009** à **00:51**

Bonjour,
ma mere nous a donné a mon mari et moi
une voiture
dont elle ne se servait pas nous avons fait les papiers de cession de véhicule et carte grise
barrée dans un garage devant temoins.
lorsque ma soeur à appris cela elle a essayer d'influencer ma mere pour qu'elle me reprenne
le véhicule .
ma mere m'a donc appelé en me disant qu'elle allait porter plainte pour abus de faiblesse si je
ne lui rendé pas
elle est meme allait jusqu'a me faire faire convoquer au commissariat alors que je suis
enceinte de 8 mois .
mon mari et moi meme refusons de rendre le véhicule car nous savons pertinement qu'il n'y a
pas eu abus de faiblesse et que ma mere veut recuperer cette voiture uniquement pour la
donner a ma soeur ma mere a 51ans et pas de probleme de santé particuliers .
peut elle vrament porter plainte pour abus de faiblesse?

Par **chaber**, le **14/07/2009** à **07:27**

Bonjour,
A 51 ans, il ne peut généralement y avoir abus de faiblesse, fort heureusement.
Pour l'invoquer il faudrait prouver médicalement que votre mère n'est plus en état de gérer
ses biens et comptes avec mise sous curatelle ou tutelle.